

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026\_058

**Objet : Élection des membres à l'association Emploi formation de la vallée de la Lys et de la Flandre intérieure**

L'an deux mille vingt-six le vingt et un avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le quatorze avril deux mille-vingt-six.

**Présents (76) :**

Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Arnaud DEVILLEZ - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Danielle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Philippe MASQUELIER - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Marie BOUQUET - Vincent LEFEBVRE - Sophie CAUDRON - Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Pamela VIDOCGUE - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSE - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Nicolas DECORTE (Suppléant) - Jean-François DEMON - Benoît BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Coralie DEVROEDE - Christian BELLYNCK

**Procurations (11) :**

Laure DOBIGNY à Jacques GREMBER - Alain TALLEU à Arnaud DEVILLEZ - Eva SPIRET à Elise DORMION-ROUSSEZ - Florence BRISBART à Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN à Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Béatrice FERLIN à Philippe GRIMBER - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - César STORET à Dominique WALBROU - Amandine TRANCHANT à Vincent DUCOURANT - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

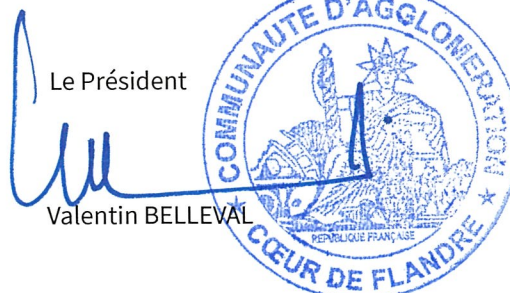
**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 87**

**Secrétaire de séance : Romuald GUILLAIN**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
Valentin BELLEVAL



**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 AVRIL 2026**

**DELIBERATION 2026\_058**

**Objet : Élection des membres à l'association Emploi formation de la vallée de la Lys et de la Flandre intérieure**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 30 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, issue de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Cassel, du Pays des Géants, de l'Houtland, de la Voie Romaine, Rurale des Monts de Flandre, Monts de Flandre - Plaine de la Lys (sans Sailly-sur-la-Lys) et du SIVU de Bailleul, avec rattachement des communes « isolées » de Blaringhem, Hazebrouck et Wallon-Cappel, à partir du 31 décembre 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération, dénommée Cœur de Flandre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu les statuts de l'Association pour l'Emploi et la Formation de la vallée de la Lys et de la Flandre Intérieure ;

Considérant que l'association pour l'Emploi et la Formation de la vallée de la Lys et de la Flandre Intérieure a pour objet de promouvoir l'accueil, l'information, l'orientation, la formation, l'emploi et le suivi des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle ;

Considérant qu'elle assure, exclusivement pour les communes d'Armentières, Bois Grenier, La Chapelle d'Armentières, Erquinghem Lys, Frelinghien, Houplines, Premesques et Nieppe pour les jeunes de 16 à 25 ans, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 26 mars 1982, de la loi du 19 décembre 1989 et de la charte adoptée par le Conseil National des Missions Locales le 12 décembre 1990, le fonctionnement de la Mission Locale du secteur d'Armentières et de la Vallée de la Lys ;

Considérant qu'elle intervient de la même façon, dans la vallée de la Lys et la Flandre Intérieure, en direction des personnes de plus de 26 ans privées d'emploi et confrontées à un risque d'exclusion professionnelle et sociale ;

Dans ce cadre, l'association intercommunale se donne la capacité de développer, d'animer et de porter des actions spécifiques répondant aux problématiques identifiées dans une perspective d'accès à l'emploi durable.

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de membres élus parmi les 4 collèges qui composent l'association :

- Les élus des communes adhérentes - 19 à 26 membres titulaires et de 13 à 20 membres suppléants.
- Les administrations de l'État et des collectivités territoriales - 5 à 8 membres.
- Les partenaires économiques et sociaux - 5 à 8 membres.
- Les associations, personnes qualifiées et organismes de formation - 5 à 10 membres.

Considérant que Cœur de Flandre agglo participe au programme Sésame pour l'ensemble de son territoire et à la Mission Locale du secteur d'Armentières et de la vallée de la Lys pour la commune de Nieppe ;

Cœur de Flandre agglo doit désigner 7 membres titulaires et 5 membres suppléants du collège n°1.

Considérant la possibilité de déroger à l'élection au scrutin secret en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT à l'unanimité des membres du conseil communautaire ;

**Il vous est proposé :**

- d'accepter le principe de vote à main levée,
- de désigner 7 membres titulaires et 5 membres suppléants du collège n°1 comme suit :

<b>Titulaires :</b>	<b>Suppléants :</b>
BEVER Samuel CREPIN Bertrand DENTENER Bernard EVERAERE Luc VRANESIC Baptiste VAN INGHELANDT Luc LEVEUGLE Louis	FENET Stéphanie DASSONNEVILLE Samuel WALBROU Dominique DONDEYNE Régis SANDRA Marie

**Vote :**

**Pour : 87**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**


Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

  
Romuald GUILLAIN

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 21 avril 2026,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Valentin BELLEVAL

